



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/157
25 février 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 20 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la crise iraquienne, publiée le 20 février 1998 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) John WESTON

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
sur la crise iraquienne

L'Union européenne exprime son plein soutien et son entière confiance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans sa mission à Bagdad pour rechercher une solution à la crise actuelle en Iraq.

Une solution diplomatique à la crise actuelle est encore possible, si l'Iraq respecte les résolutions du Conseil de sécurité et accepte un arrangement sur l'accès aux sites présidentiels selon des modalités compatibles avec les exigences de la communauté internationale.

L'Union européenne invite instamment les autorités iraqiennes à saisir l'occasion de la mission du Secrétaire général pour annoncer leur intention de se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
